

OBJET

TRAVAUX DE POSE DE SOLS SOUPLES SUR SITES SCOLAIRES

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre de la maintenance des sites communaux, la Commune envisage de procéder à des travaux de pose de sols souples sur 11 sites scolaires.

Ceux-ci se feront en trois lots géographiques :

Lot 1 :

- Ecole Elémentaire Ruisseau Blanc
- Ecole Elémentaire la Chaumière
- Ecole Maternelle Vauban 1
- Ecole Elémentaire Raymond Mondon

Lot 2 :

- Ecole Maternelle Gisèle Calmy
- Ecole Maternelle Bois de Nèfles
- Ecole Elémentaire Bois de Nèfles

Lot 3 :

- Ecole Maternelle Les Badamiers
- Ecole Maternelle Eudoxie Nonge
- Ecole Maternelle Michel Debré
- Ecole Primaire Prima

Ces travaux consisteront de manière non exhaustive :

- Dépose des sols souples et sols durs existants
- Préparation des supports (traitement des fissures/enduit de lissage...)
- Pose de sols souples / plinthe et accessoires divers
- Travaux divers : adaptation des hauteurs de porte/descente EP... .

Le montant de l'ensemble des travaux est estimé à 710 000.00 TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23/Article 23.13 du Budget principal 2007.

RAPPORT N° 07/3-41

Je vous demande donc :

1° d'approuver le projet de travaux de pose de sols souples sur 11 sites scolaires de la ville

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :

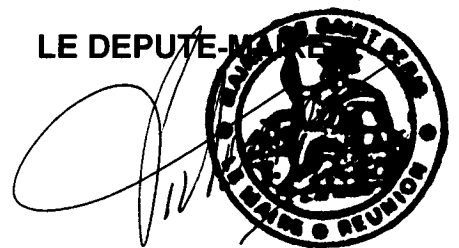
- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;

3° de m'autoriser à lancer la procédure de consultation ;

4° de m'autoriser à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(es)entreprise(s) retenue(s) et à signer les actes afférents à ce marché ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA

OBJET

TRAVAUX DE POSE DE SOLS SOUPLES SUR SITES SCOLAIRES

**APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2007 sous le Chapitre 23 Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 07/3-41 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Ecoles et Restauration Scolaire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de travaux de pose de sols souples sur 11 sites scolaires de la ville.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de travaux de pose de sols souples sur 11 sites scolaires de la ville :

DELIBERATION N° 07/3-41

- procédure d'appel d'offres ouvert (Art 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics)

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 4

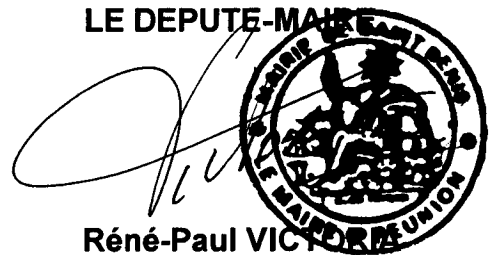
Autorise le Député-Maire à passer le(s) marché(s) de travaux avec l'(s)entreprise(s) retenue(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à signer les actes afférents à ce marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 09 OCT. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



René-Paul VICTORIA